Image not found or type unknown

Accident de travail faute inexcusable

Par **emilie33**, le **14/09/2015** à **17:10**

Bonjour, je souhaiterai savoir dans mon cas si je dois et peux effectuer une demande a la cra pour faute inexcusable.
j ai subit un accident de travail, je suis tombé d un échafaudage et il met tomber dessus. Ce qui engendre un arrêt avec une opération du genou. L échafaudage n était pas au normes c est a dire pas de goupilles et pas df freins aux roues (échafaudage roulant) j ai prévenu mon responsable a plusieurs reprise qu' il n était pas aux normes il ma répondue que je n avais pas le choix et que c était comme sa. Donc ayant peur pour mon emploi jf m en suis servie et je suis tomber. Je sais que je n aurait pas du étant donner que j ai le diplôme mais étant une femme et élevant seule ma fille j ai eu peur de perdre mon travail.
est ce que j ai un recours possible envers lui?
L opération va être un peut lourde je ne pourrait plus me mettre a genoux et accroupi. .. et niveau esthétique une belle cicatrice sans parler des douleurs depuis 3mois. En espérant avoir une réponse, mercid avance. CCordialement

Par **P.M.**, le **14/09/2015** à **17:34**

Bonjour,
Vous pourriez effectivement mettre en cause la faute inexcusable de l'employeur auprès de la CPAM mais je vous conseillerais aussi de vous rapprocher de l'Inspecteur du Travail pour l'alerter sur les conditions de l'accident du travail...

Par **emilie33**, le **14/09/2015** à **17:43**

Bonjour merci pour votre réponse. J ai contacté a plusieurs reprise l inspection du travail, l inspectrice n a pas contrôlé les locaux de l entreprise. Il y a eu pourtant un constat de police qui a relevé l état de l échafaudage.
Cordialement

Par **P.M.**, le **14/09/2015** à **17:59**

Le constat de police remplacera le PV qu'aurait pu dresser l'Inspectrice du Travail...
Je vous conseillerais aussi de vous rapprochr d'une organisation syndicale voire d'un avocat

spécialiste et/ou d'une structure d'aide aux accidentés du travail en plus de la MDPH...

Par **emilie33**, le **14/09/2015** à **19:39**

Merci pour votre réponse, effectivement l assistante sociale de la secu ma donner un dossier mdph a faire remplir par mon chirurgien et la médecine du travail. Je pense que je vais faire partir le recommandé demain matin et je vais me rapprocher d un avocat merci de vos conseils. Je n était pas sûre que mon dossier soit recevable mais il faut que je le fasse aussi bien pour moi que pour mes collègues, car il y a beaucoup de manquement au niveau de la sécurité dans l entreprise. Cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés